

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 7 décembre 2023

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT - Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHILIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ à partir de la délibération n° 05

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28 de la délibération 01 à la délibération 04 – 29 de la délibération 05 à la délibération 57

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération 01 à la délibération 04 – 36 de la délibération 05 à la délibération 57

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Angélique BOISSELEAU avait donné pouvoir à Estelle SIAUDEAU

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Hélène CHENAIS avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Aurélien PAQUEREAU avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Sabine LOIZEAU avait donné pouvoir à Jean-Michel LUMEAU

Jean-Louis LAUNAY avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Roger BRIAND

- **30. ZONE EKHO 5 – LES HERBIERS – CONVENTION AVEC LE SyDEV –**
Rapporteur : Jean-Marie GIRARD

Dans le cadre des travaux liés à l'extension de réseaux dans la zone d'activités économiques EKHO 5, il est nécessaire d'approuver une convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseaux électriques, opération d'éclairage et de communication électronique avec le SyDEV.



A ce titre, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la signature de la convention n°2023.EXT.0222 pour la réalisation de ces travaux, représentant la participation suivante à verser au SyDEV :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC	BASE PARTICIPATION	PARTICIPATION PAYS DES HERBIERS
Réseaux électriques Basse Tension	20 700,00 €HT	24 840,00 €TTC	24 840,00 €	14 904 € (60 %)
Réseaux électriques Moyenne Tension	79 937,00 €HT	95 924,00 €TTC	95 924,00 €	57 554,00 € (60%)
Infrastructures de communications électroniques	16 044,00 €HT	19 253,00 €TTC	19 253,00 €	19 253,00 € (100%)
Eclairage Public Travaux neufs	4 243,00 €HT	5 092,00 €TTC	4 243,00 €	4 243 € (100%)
Tranchée gaz	4 012,00 €HT	4 814,00 €TTC	4 012,00 €	4 012,00 € (100%)
TOTAL PARTICIPATION				99 966,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le budget lotissement 2023,
 Vu la convention n° 2023.EXT.0222 rédigée par le SyDEV ci-annexée,
 Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 8 novembre 2023,
 Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 novembre 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention n° 2023.EXT.0222 du SyDEV,
- approuver le versement au SyDEV de la participation correspondante dont les crédits sont inscrits au budget lotissement 2023,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Roger BRIAND,
 Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :
 Publié électroniquement le :

18 DEC. 2023

18 DEC. 2023



Pour copie conforme,
 Christophe HOGARD,
 Président


